

LA LAÏCITE, APPROCHE HISTORIQUE (TROISIEME REPUBLIQUE)

Document n°1, Discours de Gambetta : « le cléricalisme ? Voilà l'ennemi ! »

« On peut, Messieurs, envisager ce grand débat sous bien des aspects ; on peut rechercher dans nos traditions nationales quels ont été les rapports de l'Eglise et de l'Etat, du sacerdoce et de l'Empire.

Je dis qu'autrefois une foi religieuse ardente, des convictions dogmatiques étaient au fond de ces querelles, tandis que, aujourd'hui, il n'y a qu'un calcul politique, qu'une combinaison de partis déçus dans leurs espérances, une coalition de convoitises dynastiques.

Est-ce que vous n'êtes pas frappés de cette circonstance que les hommes politiques qui s'étaient donnés à eux-mêmes, qui s'étaient décernés, à une époque tout à fait triste et troublée, le nom d'hommes du gouvernement de combat, sont les mêmes qui, à l'heure actuelle, se trouvent à la tête de cette agitation, signent des pétitions, prononcent des discours qui n'ont d'autre but que de pousser à une levée de boucliers dans ce pays ?

Non, je ne veux pas dire ici les noms de ces hommes ; mais vous savez bien qui ils sont tous, puisqu'ils appartiennent à la haute Assemblée. Ils s'y sont réfugiés comme dans une citadelle, et, toutes les fois qu'on y fait une élection, c'est une élection qui a pour but d'y introduire une haute individualité du personnel des comités catholiques. (*Rumeurs à droite*).

La France ne peut s'y tromper, quand elle voit que ce sont les mêmes hommes, qui, au 24 mai, se déclaraient, dans leur conduite politique et privée, soumis au Syllabus le prenant pour règle de leurs actions, (...) et qui poursuivent, au dehors leur campagne contre nos institutions au nom du cléricalisme ; qui ont considéré que le Sénat devait être le refuge, le réduit pour exercer sur le gouvernement, sur le pouvoir exécutif une pression incessante.

Et ce n'est pas seulement en France qu'on fait appel à toutes les populations catholiques ; dans toute l'Europe, dans tout l'univers, on voit des pasteurs se lever, prononcer les mêmes discours, écrire les mêmes lettres, se livrer à la même ardente propagande.

Si au dehors, les catholiques anglais, en face d'une Eglise établie et d'un pouvoir non contesté, peuvent se permettre de tenir le langage que tenait le cardinal Manning, si en Allemagne, les évêques ultramontains des bords du Rhin peuvent tenir le même langage, en France, nous sommes dans une situation spéciale : le clergé catholique est un clergé lié à l'Etat, ses évêques sont des fonctionnaires de l'Etat, ils engagent la politique du pays quand ils engagent leurs personnes dans ces querelles et dans ces aventures, et la responsabilité de leur conduite pèse sur le gouvernement. Depuis tantôt trente ans, dans ce pays, on s'est habitué sous l'influence de doctrines lâches et molles, sous l'influence de sophismes, contre la puissance de l'Etat, contre le rôle de l'Etat, à prêter la main à tous les envahissements, à toutes les usurpations de l'esprit clérical.

L'Eglise est arrivée à supprimer dans tous les séminaires, même à Saint-Sulpice, l'enseignement des libertés gallicanes et à proscrire comme une hérésie tout ce qui rappelait la vieille Eglise de France, les libertés traditionnelles de cette Eglise qui avait été constituée sous le double empire de la protection nationale et de la dignité même de l'Eglise.

On a demandé à enseigner, d'abord les petits, les humbles, puis on s'est élevé, on est passé à l'enseignement secondaire, et aujourd'hui nous voici à l'enseignement supérieur, à la collation de grades par les universités catholiques au détriment de l'Etat. On pense à l'effrayante multiplication dont les ordres religieux, les congrégations de toute sorte, hommes et femmes, offrent le spectacle depuis le dernier recensement.

Nous en sommes arrivés à nous demander si l'Etat n'est pas maintenant dans l'Eglise, à l'encontre de la vérité des principes qui veut que l'Eglise soit dans l'Etat.

Quant à moi, je suis partisan du système qui rattache l'Eglise à l'Etat (*Mouvements*). Oui ! j'en suis partisan, parce que je tiens compte de l'état moral et social de mon pays, mais je veux, entendez-le, je ne veux défendre le Concordat et rester fidèle à cette politique que tout autant que le Concordat sera interprété comme un contrat bilatéral qui vous oblige et vous tient, comme il m'oblige et comme il me tient ! (*Vifs applaudissements à gauche et au centre*).

Je ne fais que traduire les sentiments intimes du peuple de France en disant ce qu'en disait un jour mon ami Peyrat : le cléricisme ? Voilà l'ennemi ! »

Discours de Léon Gambetta devant la Chambre des députés, 4 mai 1877, in *Discours et plaidoyers choisis*, Charpentier, Paris, 1883.

Document n°2, L'action et les limites du maire de Maizières, petit bourg des Deux-Sèvres.

« M. Proust avait été nommé maire de la commune [Maizières] en 1881. Une des premières actions de la municipalité qu'il préside sera de faire bâtir une nouvelle école de garçons... En 1881, il fait reconstruire le lavoir. En 1886, il fait construire une école de hameau dans un gros village du Sud de la commune : l'Hirondelle. En 1889, il fait réparer et agrandir le logement de l'école des filles... Tous les ans, il faut inscrire au budget des sommes relativement importantes pour construire de nouveaux chemins vicinaux. Tout cela allait très bien... (mais), dès que l'action du maire touchait aux habitudes et aux croyances, tout le pays s'agitait. Cela parut nettement lors d'un essai de translation du cimetière... Le cimetière était, comme dans beaucoup d'endroits à cette époque, auprès de l'église, en plein bourg... M. Proust qui avait des idées d'urbanisme voulait déplacer le cimetière. Il jeta son dévolu sur un terrain situé dans la direction de la gare et prévit une somme de 2 000 F pour l'expropriation... Mais l'émoi dans la commune grandissait. Beaucoup s'indignaient à l'idée que leurs morts pourraient être déterrés et transférés ailleurs qu'à l'endroit où on les avait mis pour dormir leur dernier sommeil. Le prêtre entretenait cette indignation : le cimetière à côté du presbytère était sa chose et comme le symbole de sa puissance. Et le Conseil municipal dut s'incliner devant le vœu sinon de la majorité, du moins d'une notable partie de la population ; il dut abandonner les projets qu'il avait formés... Le maire accusait le prêtre d'être l'artisan de sa défaite. Celui-ci d'ailleurs était un homme courageux et violent, autoritaire, de foi ardente, intolérante même, intelligent et instruit, et qui ne voulait pas que le pays échappât à son influence... Il était inévitable qu'il y eût un conflit violent entre ce prêtre et le maire dont nous savons l'anticléricalisme et le goût de l'autorité. »

Roger Thabault, 1848-1914, *L'Ascension d'un peuple, mon village*, Paris, 1944.

Document n°3, Lettre de Jules Ferry aux instituteurs du 17 novembre 1883

« Monsieur l'Instituteur,

L'année scolaire qui vient de s'ouvrir sera la seconde année d'application de la loi du 28 mars 1882. Je ne veux pas la laisser commencer sans vous adresser personnellement quelques recommandations qui sans doute ne vous paraîtront pas superflues après la première expérience que vous venez de faire du régime nouveau. Des diverses obligations qu'il vous impose, celle assurément qui vous apporte le plus lourd surcroît de travail et de souci, c'est la mission qui vous est confiée de donner à vos élèves l'éducation morale et l'instruction civique : vous me saurez gré de répondre à vos préoccupations en essayant de bien fixer le caractère et l'objet de ce nouvel enseignement (...).

La loi du 28 mars se caractérise par deux dispositions qui se complètent sans se contredire : d'une part, elle met en dehors du programme obligatoire l'enseignement de tout dogme particulier ; d'autre part, elle y place au premier plan l'enseignement moral et civique. L'instruction religieuse appartient aux familles et à l'Église, l'instruction morale à l'école.

Le législateur n'a donc pas entendu faire une oeuvre purement négative. Sans doute, il a eu pour premier

objet de séparer l'école de l'église, d'assurer la liberté de conscience et des maîtres et des élèves, de distinguer enfin deux domaines trop longtemps confondus : celui des croyances, qui sont personnelles, libres et variables, et celui des connaissances, qui sont communes et indispensables à tous, de l'aveu de tous. Mais il y a autre chose dans la loi du 28 mars : elle affirme la volonté de fonder chez nous une éducation nationale, et de la fonder sur les notions du devoir et du droit que le législateur n'hésite pas à s'inscrire au nombre des premières vérités que nul ne peut ignorer. Pour cette partie capitale de l'éducation, c'est sur vous, Monsieur, que les pouvoirs publics ont compté (...).

Les uns vous disent : « Votre tâche est d'éducateur moral est impossible à remplir. » Les autres « Elle est banale et insignifiante. » C'est placer le but ou trop haut ou trop bas. Laissez-moi vous expliquer que la tâche n'est ni au-dessus de vos forces ni au-dessous de votre estime : qu'elle est très limitée, et pourtant d'une très grande importance ; extrêmement simple, mais extrêmement difficile (...).

Si parfois vous étiez embarrassé pour savoir jusqu'où il vous est permis d'aller dans votre enseignement moral, voici une règle pratique à laquelle vous pourrez vous tenir. Au moment de proposer aux élèves un précepte, une maxime quelconque, demandez-vous s'il se trouve à votre connaissance un seul honnête homme qui puisse être froissé de ce que vous allez dire. Demandez-vous si un père de famille, je dis un seul, présent à votre classe et vous écoutant, pourrait de bonne foi refuser son assentiment à ce qu'il vous entendrait dire. Si oui, abstenez-vous de le dire ; sinon, parlez hardiment : car ce que vous allez communiquer à l'enfant, ce n'est pas votre propre sagesse ; c'est la sagesse du genre humain, c'est une de ces idées d'ordre universel que plusieurs siècles de civilisation ont fait entrer dans le patrimoine de l'humanité... Ce sera dans l'histoire un honneur particulier pour notre corps enseignant d'avoir mérité d'inspirer aux Chambres françaises cette opinion qu'il y a dans chaque instituteur, dans chaque institutrice, un auxiliaire naturel du progrès moral et social, une personne dont l'influence ne peut manquer, en quelque sorte, d'élever autour d'elle le niveau des mœurs.

Ce rôle est assez beau pour que vous n'éprouviez nul besoin de l'agrandir. D'autres se chargeront plus tard d'achever l'oeuvre que vous ébauchez dans l'enfant et d'ajouter à l'enseignement primaire de la morale un complément de culture philosophique ou religieuse. Pour vous, bornez-vous à l'office que la société vous assigne et qui a aussi sa noblesse : poser dans l'âme des enfants les premiers et solides fondements de la simple moralité (...).

Je serais heureux si j'avais contribué par cette lettre à vous montrer toute l'importance qu'y attache le gouvernement de la République, et si je vous avais décidé à redoubler d'efforts pour préparer à notre pays une génération de bons citoyens.

Recevez, Monsieur l'Instituteur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président du conseil

Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts

Jules Ferry ».

Dimitri DENMARD, *Dictionnaire d'histoire de l'enseignement*, Éditions universitaires, Jean-Pierre Delarge, 1981, article « Ferry, lettre aux instituteurs ».

Document n°4, L'école primaire publique

« La veille du 14 juillet. Composition : développement proposé. C'est demain le 14 juillet, le jour de la fête nationale que chacun s'apprête à célébrer. De quelque côté que l'on regarde, ce ne sont que drapeaux, guirlandes de feuillage, ares de triomphe. C'est la fête de la France ! Tous les Français la célébreront.

Ah ! que cette date du 14 juillet nous rappelle de grands souvenirs c'est d'abord en 1789 la prise de la Bastille, première étape de la Révolution ; puis cette magnifique journée de la Fédération, journée

d'allégresse et d'enthousiasme (...) enfin un 14 juillet qui date d'hier [1880] et que nous nous rappelons tous : la distribution des drapeaux. Celui-là, nous l'avons acclamé. Notre armée avait perdu presque tous les étendards dans cette guerre maudite de 1870 : la patrie lui en offrait d'autres. (...) En ce jour de réjouissance, envoyons à nos braves régiments du Tonkin l'expression de notre admiration et de notre reconnaissance (...). Mais gardons surtout nos pensées suprêmes pour ceux qui ne peuvent comme nous, en ce beau jour, célébrer la fête de la patrie. Ceux-là souffrent depuis de longues années déjà, et cependant ils n'oublient pas, Français, un souvenir à nos frères d'Alsace et de Lorraine! »

Exercice du cours supérieur. L'instruction primaire. *Journal d'éducation pratique pour les Instituteurs*, 13 juillet 1884.

Document n°5, L'école républicaine contre l'obscurantisme.

« (...) L'école est vraiment le séminaire de l'avenir, notre séminaire à nous, celui d'où sortiront les citoyens mûrs pour les difficultés de la vie intérieure, et prêts aussi pour le service extérieur de la France, le séminaire républicain, qui implique à mon sens cette triple nécessité : l'obligation, la gratuité, la laïcité. On a bataillé quelque temps sur le dernier terme. On a demandé à modifier, à transiger (...). Messieurs, à toutes ces demandes, il faut répondre : non, nous voulons l'Église chez elle et l'école chez elle, l'instituteur absolument maître du lieu où il donne ses leçons. (...) »

Et quand vous aurez pratiqué ce régime pendant une génération, quand vous aurez ensemencé de germes toute cette jeune France qui s'éveille à la vie, ah ! messieurs, soyez-en sûrs, nos enfants se demanderont ce que nous pouvions bien vouloir dire en parlant sans cesse du spectre de l'Ancien Régime, de l'ordre moral ou de la réaction. Ils ne comprendront rien à ces vieilleries, parce qu'ils n'auront pas eu à se faire à eux-mêmes leur libre examen et leur libre pensée, parce qu'ils l'auront sucée avec le lait de leur mère et avec la parole de leur maître d'école. Il leur semblera aussi naturel d'être éclairé dans leur intelligence que de l'être dans leurs yeux par la lumière du soleil.

Vous aurez alors une France unie, partout semblable à elle-même, une France qui pourra véritablement, dans son repos et sa force, recueillir et réunir tous ses enfants. »

Gambetta, *Discours dans une réunion électorale de Paris*, 20^{ème} arrondissement, 12 août 1881.

Document n°6, La laïcité selon Jules Ferry

« Je ne dirai pas, et vous ne laisseriez pas dire qu'il ne doit pas y avoir dans l'enseignement primaire, dans notre enseignement, aucun esprit, aucune tendance politique. A Dieu ne plaise ! Pour deux raisons : d'abord, n'êtes-vous pas chargés, d'après les nouveaux programmes, de l'enseignement civique ? C'est une première raison ; il y en a une seconde et plus haute, c'est que vous êtes tous les fils de 89 ! »

Vous avez été affranchis comme citoyens par la Révolution française, vous allez être émancipés comme instituteurs par la République de 1880 : comment n'aimeriez-vous pas et ne feriez-vous pas aimer dans votre enseignement et la Révolution et la République ?

(...) Mais la politique contre laquelle je tiens à vous mettre en garde est celle que j'appelais tout à l'heure la politique militante et quotidienne, la politique de parti, de personnes, de coterie ! Avec cette politique-là, n'ayez rien de commun.

Une école pour un parti, une école pour une coterie, un instituteur de parti ou de coterie, vous seriez cela, quand vous êtes les instituteurs de la France patrie ! (...) »

Discours de J. FERRY au Congrès pédagogique de 1881.

Document n°7, Jules Ferry et l'enseignement primaire

Ministre de l'Instruction publique en 1879, président du Conseil en 1880-1881, puis de 1883 à 1885, Jules Ferry jette les bases de l'enseignement primaire public. En 1881, celui-ci devient gratuit, en 1882 obligatoire et laïc. Dans des débats parlementaires très vifs, Jules Ferry doit défendre son action.

L'instruction primaire, ferment de l'unité nationale :

« Il importe à une société comme la nôtre, à la France d'aujourd'hui, de mêler sur les bancs de l'école les enfants qui se trouveront un peu plus tard mêlés sous le drapeau de la Patrie. Il y a là pour la conservation et le développement de notre unité sociale des moyens d'autant plus puissants qu'ils s'appliquent à des esprits plus malléables et à des âmes plus sensibles. »

La gratuité :

« La rétribution scolaire est encore le plus mauvais des impôts ; non seulement il est blessant pour une partie de la population, celle qu'il met dans la nécessité de réclamer la gratuité, mais c'est un impôt inique, non proportionnel. Il frappe au rebours des besoins, au rebours de la fortune. »

La laïcité :

« Comment, en tête d'un programme d'enseignement obligatoire, vous placeriez un enseignement confessionnel obligatoire ? Mais c'est la négation même de la liberté de conscience. En vain, me diriez-vous qu'il s'agit de quelques protestants et d'un très petit nombre de libres penseurs : les questions de liberté de conscience ne sont pas des questions de quantité, ce sont des questions de principe. »

Jules Ferry, *Discours*, Paris, A. Colin éd., passim.

Document n°8, Contre l'« école sans Dieu »

« Dans l'école laïque, le crucifix et l'image de la Sainte Vierge ont été enlevés, les pieuses sentences, les préceptes de la morale chrétienne inscrits sur les murs ont été enlevés. Le maître a commencé sa classe sans invoquer le nom de Dieu; et si quelque écolier a fait, par habitude, le signe de la croix, il a été repris aussitôt et peut-être puni comme d'une faute. Pour le début, un commentaire sur la Déclaration des droits de l'homme, un éloge du régime républicain, a remplacé la leçon de catéchisme et d'histoire sainte. »

L'Univers, 2 octobre 1882.

Document n°9, Un portrait de l'Eglise en France, en 1890

« 29 août

Avant-hier, l'abbé M., de Saint-Honoré-d'Eylau, hier M.B., de Saint-Louis-d'Antin, me disaient à peu près ceci : « Nous sommes bien malades ... Plus rien ne va dans l'Eglise de France. La médiocrité nous gouverne. Combien de temps cela durera-t-il ? » Le premier de ces deux prêtres allait plus loin et ajoutait : « Les jeunes prêtres n'ont plus la foi. L'édifice dogmatique est ruineux. » Eh ! oui le malaise est général et le pauvre cardinal de Paris s'en va répétant : « Portez la tonsure ! » C'est lugubre. On n'a jamais vu un archevêque remplir aussi bien les fonctions d'ordonnateur de pompes funèbres !

Quant à ma paroisse de Saint-Thomas, elle est en petit de que le diocèse est en grand. Harpagon règne dans la sacristie ; la direction des catéchismes est confiée à des hommes dépourvus de tout enthousiasme : que l'Eglise soit peuplée ou non de fidèles, ce sont toujours les mêmes offices ; aucun renouvellement, nulle réforme, un piétinement sur place. L'égoïsme, l'avarice, l'accaparement des âmes, la légèreté, le succès injustifié, la bêtise des dévots, la vulgarité décorée, voilà ce que je vois ici, depuis l'an de grâce 1881.

Et je ne dis rien du confessionnal, sorte de terrier où la curiosité, l'indiscrétion, le verbiage, la niaiserie se

disputent les consciences de quelques femmes hystériques, scrupuleuses, bavardes, désœuvrées, le dessous du panier. Les femmes et les enfants, tels sont nos fidèles. Le reste de compte pas ou compte peu. Et encore n'avons-nous pas toutes les femmes. *Tristia*, dirait Ovide ! »

Abbé Mugnier, *Journal (1879 – 1939)*, Paris, Mercure de France, 1985-2003, p. 57.

Document n°10, La laïcité scolaire vue par un député radical

« C'est que le premier devoir d'une République est de faire des républicains, et que l'on ne fait pas un républicain comme on fait un catholique. Pour faire un catholique, il suffit de lui imposer la vérité toute faite : la voilà, il n'a plus qu'à l'avaloir. Le maître a parlé, le fidèle répète. Je dis catholique, mais j'aurais dit tout aussi bien protestant ou un croyant quelconque.

Pour faire un républicain, il faut prendre l'être humain le plus inculte, le travailleur le plus accablé par l'excès de travail, et lui donner l'idée qu'il faut penser par lui-même, qu'il ne doit ni foi, ni obéissance à personne, que c'est à lui de rechercher la vérité et non pas à la recevoir toute faite d'un maître, d'un directeur, d'un chef, quel qu'il soit, temporel ou spirituel. »

Ferdinand Buisson, discours au Congrès radical de 1903.

Document n°11, La guerre scolaire vue par un député catholique

« Nous sommes en présence d'un conflit irréductible. Tant qu'il a été possible d'espérer une conciliation à la faveur d'une neutralité spiritualiste, l'école neutre a pu vivre. Aujourd'hui, tout est changé. Vous êtes des positivistes, des libres penseurs, des matérialistes, et, il n'y a pas de Dieu, il n'y a que la raison, pour vous, que la science. Soit, mais nous ne voulons pas que nos enfants subissent le joug de cette raison, courte par tant d'endroits, le joug de cette fragile science qui décrit tout et n'explique rien. Là est le conflit, aucune transaction.

Qu'au moins la liberté de l'enseignement soit établie sur de telles bases qu'à côté de ses écoles nous ayons au moins les nôtres subventionnées par l'État comme les siennes. (...)

Vous voulez faire de la laïcité scolaire une arme de guerre religieuse, de l'obligation scolaire le synonyme de la libre pensée obligatoire ; nous ne l'accepterons jamais. La paix dans la liberté, si vous le voulez ; sinon la guerre jusqu'au bout. »

Jacques Piou, député catholique, discours à la Chambre des députés, 21 janvier 1910.

Document n°12, Extrait de la loi de séparation des Églises et de l'État du 9 décembre 1905.

« ARTICLE PREMIER. - La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public.

ART. 2. - La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte. (...)

ART. 3. - (...) Dès la promulgation de la présente loi, il sera procédé par les agents de l'administration des domaines à l'inventaire descriptif et estimatif :

1. Des biens mobiliers et immobiliers desdits établissements
2. Des biens de l'État, des départements et des communes dont les mêmes établissements ont la jouissance."

Document n°13, « Une loi de liberté et de loyauté ».

Au cours de la discussion de l'article 4, relatif aux associations cultuelles, le rapporteur Aristide Briand définit le but et l'esprit de cette loi.

« Quel est le but que vous poursuivez ? Voulez-vous une loi de large neutralité, susceptible d'assurer la pacification des esprits et de donner à la République, en même temps que la liberté de ses mouvements, une force plus grande ? Si oui, faites que cette loi soit franche, loyale et honnête.

Faites-la telle que les Églises ne puissent y trouver aucune raison grave de bouder le régime nouveau, qu'elles sentent elles-mêmes la possibilité de vivre à l'abri de ce régime, et qu'elles soient, pour ainsi dire, obligées de l'accepter de bonne grâce ; car le pire qui pourrait arriver ce serait de déchaîner dans ce pays les passions religieuses. Nous voulons que demain vous puissiez, vous, républicains, dire dans vos circonscriptions qu'en affirmant la liberté de conscience, en promettant aux fidèles qu'ils pourraient librement pratiquer leur religion, la République a pris un engagement sérieux et qu'honnêtement elle a tout disposé pour le tenir. Nous voulons qu'à ceux qui parcourront les paroisses en essayant de susciter la guerre religieuse, aux prêtres qui, entraînés par la passion politique, tenteront d'ameuter les paysans contre la République en leur disant qu'elle a violé la liberté de conscience...

M. Levraud: Vous croyez qu'ils s'en priveront ?

M. le Rapporteur : vous puissiez répondre simplement : voici notre loi, lisez-la, et vous verrez qu'elle est faite de liberté, de franchise et de loyauté. »

Débats parlementaires, Séance du 20 avril 1905.

Document n°14, L'hostilité de la droite catholique

Le marquis de Rosanbo, député royaliste des Côtes-du-Nord, exprime le refus des catholiques intransigeants.

« Pour conclure, je prétends donc que la loi est inacceptable, quoi qu'en dise M. le Rapporteur, dont on veut afficher le discours, je prétends que la loi est inacceptable pour les catholiques français, et je souhaite que l'Église de France, dans un mouvement unanime, rejette cette loi et qu'elle la méconnaisse. Vous entendez, Messieurs, qu'elle la méconnaisse. Je le souhaite de toute la puissance de ma foi catholique et de tout mon patriotisme. »

Léonce de Castelnau, député de l'Aveyron, traduit la réprobation du groupe des « ralliés ».

« Elle était et elle reste la rupture violente des traditions françaises séculaires qui avaient assuré la paix publique à l'intérieur et avaient fait de notre pays au-delà de ses frontières le premier et le plus fécond civilisateur du monde.

Elle était et elle reste la violation flagrante et injuste d'engagements solennels pris avec le Saint-Siège ; ils garantissaient avec les intérêts légitimes de l'État les droits des catholiques, en compensation de la prise par la nation de tous les biens enlevés à l'Église destinés à pourvoir dans une juste mesure à l'usage auxquels ils étaient destinés.

Elle était et elle reste la spoliation certaine des établissements publics du culte. »

Débats parlementaires, juillet 1905. Cité par J.M. Mayeur, *La Séparation de l'église et de l'état*, Julliard, 1966.

Document n°15, L'Encyclique *Vehementer nos* (extraits)

Le 18 Février 1906, *La Croix* publie le texte intégral de l'encyclique où le pape condamne à la fois le principe et les modalités de la séparation.

« C'est pourquoi, Nous souvenant de Notre Charge apostolique et conscient de l'impérieux devoir qui Nous incombe de défendre contre toute attaque et de maintenir dans leur intégrité absolue les droits inviolables et sacrés de l'Église, en vertu de l'autorité suprême que Dieu Nous a conférée, Nous, pour les motifs exposés ci-

dessus, Nous réprouvons et Nous condamnons la loi votée en France sur la séparation de l'Église et de l'État comme profondément injurieuse vis-à-vis de Dieu, qu'elle renie officiellement, en posant le principe que la République ne reconnaît aucun culte. Nous la réprouvons et condamnons, comme violant le droit naturel, le droit des gens et la fidélité publique due aux traités ; comme contraire à la constitution divine de l'Église, à ses droits essentiels et à sa liberté ; comme renversant la justice et foulant aux pieds les droits de propriété que l'Église a acquis à des titres multiples et, en outre, en vertu du Concordat. Nous la réprouvons et condamnons comme gravement offensante pour la dignité de ce siège apostolique, pour Notre Personne, pour l'Épiscopat, pour le clergé et pour tous les catholiques français. »

La Croix, 18 février 1906.

Document n°16, Les hussards noirs de la République.

« Notre jeune École normale était le foyer de la vie laïque, de l'invention laïque dans le département... Sous la direction de notre directeur (...), de jeunes maîtres de l'École normale venaient chaque semaine nous faire l'école. Parlons bien : ils venaient nous faire la classe. Ils étaient comme les jeunes Bara de la République. Ils étaient toujours prêts à crier "Vive la République !".

Nos Jeunes maîtres étaient beaux comme des hussards noirs, sveltes, sévères, sanglés, sérieux et un peu tremblants de leur précoce, de leur soudaine omnipotence. Un long pantalon noir (...). Un gilet noir. Une longue redingote noire. (...) Cet uniforme civil était une sorte d'uniforme militaire encore plus sévère, encore plus militaire, étant un uniforme civique. (...) Porté par ces gamins qui étaient vraiment les enfants de la République. Par ces jeunes hussards de la République. Par ces hussards noirs de la sévérité. (...) Ces instituteurs étaient sortis du peuple, fils d'ouvriers, mais surtout de paysans et de petits propriétaires. »

C. Péguy, « L'Argent », *Cahiers de la quinzaine*, Gallimard, 1913.

Document n°17, La mission des instituteurs français à la fin du XIX^{ème} siècle

« (...) Les écoles normales primaires étaient à cette époque de véritables séminaires, mais l'étude de la théologie y était remplacée par des cours d'anticléricalisme. On enseignait à ces jeunes gens que l'Église n'avait jamais été rien d'autre qu'un instrument d'oppression et que le but et la tâche des prêtres (...) était de nouer sur les yeux du peuple le noir bandeau de l'ignorance (...). La papauté était dignement représentée par les deux Borgia, et les rois (...) ne s'occupaient guère que de leurs concubines quand ils ne jouaient pas au bilboquet (...). C'est-à-dire que les cours d'histoire étaient élégamment truqués dans le sens de la vérité républicaine. (...)

Les normaliens frais émoulus étaient donc persuadés que la grande révolution avait été une époque idyllique, l'âge d'or de la fraternité poussée jusqu'à la tendresse : en somme, une expérience de bonté. Je ne sais pas comment on avait pu leur exposer - sans attirer leur attention - que ces anges laïques, après vingt mille assassinats suivis de vol, s'étaient entreguillotiné eux-mêmes. Il est vrai, d'autre part, que le curé de mon village (...) considérait la sainte Inquisition comme une sorte de conseil de famille : il disait que si les prélats avaient brûlé tant de Juifs et de savants, ils l'avaient fait les larmes aux yeux, et pour leur assurer une place au paradis. (...)

Cependant, les études de ces normaliens ne se bornaient pas à l'anticléricalisme et à l'histoire laïcisée. Il y avait un troisième ennemi du peuple, et qui n'était point dans le passé : c'était l'alcool. De cette époque datent *L'Assommoir* et ses tableaux effrayants qui tapissaient les murs des classes. On y voyait des foies rougeâtres (...). Les normaliens, poursuivis, jusque dans les dortoirs, par cet horrible viscère (...), étaient peu à peu frappés de terreur. (...) La terrasse des cafés, à l'heure de l'apéritif, leur paraissait une sorte de cimetières des suicidés. (...) Mais ce qu'ils haïssaient le plus, c'étaient les liqueurs dite « digestives », les bénédictines et les chartreuses, « avec privilège du Roy », qui réunissaient dans une trinité atroce l'Église, l'Alcool et la Royauté.

Au delà de la lutte contre ces trois fléaux, le programme de leurs études était très vaste, et admirablement conçu pour en faire les instructeurs du peuple, qu'ils pouvaient comprendre à merveille, car ils étaient presque tous fils de paysans ou d'ouvriers. (...) Alors le père ou le grand-père, et parfois les voisins - qui n'avaient jamais étudié qu'avec leurs mains - venaient leur poser des questions et leur soumettre des petites abstractions dont jamais personne au village n'avait pu trouver la clef. Ils répondaient, les anciens écoutaient, gravement, en hochant la tête. (...)

Car le plus remarquable, c'est que ces anticléricaux avaient des âmes de missionnaires. Pour faire échec à « Monsieur le curé » (dont la vertu était supposée feinte), ils vivaient eux-mêmes comme des saints, et leur morale était aussi inflexible que celle des premiers puritains. M. l'inspecteur d'Académie était leur évêque, M. le recteur, l'archevêque, et leur pape, c'était M. le ministre : on ne lui écrit que sur grand papier, avec des formules rituelles. « Comme les prêtres, disait mon père, nous travaillons pour la vie future : mais nous, c'est pour celle des autres. » (...)

Marcel PAGNOL, *La Gloire de mon père*, Monte-Carlo, Pastorelly, 1957, 309 p.

Document n°18, Les deux écoles avant 1914

« Ce ne fut pas mon entrée à l'école de tout le monde, ni l'enseignement du père Martin (...) qui marquèrent les mois que j'ai passés au Vigan [dans les Cévennes], mais notre bataille avec les enfants de l'autre école.

Chaussés comme nous de galoches à la gauloise, habillés de culottes courtes et de tabliers noirs, charpentés comme nous l'étions, maigres comme nous l'étions presque tous, (...) ces enfants nous ressemblaient comme des frères. (...) Une seule chose nous séparait : nous n'allions pas à la même école !

Nous savions qu'ils disaient que notre gorge était noire et nos oreilles collées. Puisqu'ils pouvaient croire à ces mensonges, ils n'étaient pas comme nous. Ils appartenaient sans doute à une autre espèce, mais nous ne savions pas quelles malformations nous devons leur attribuer. (...) Mais ils avaient sûrement des particularités répugnantes !

« Des points noirs sous les bras, disait La Sisse en baissant la voix. Des points noirs avec de gros vers dedans !

- Des points noirs sous les bras ? reprenaient les plus sceptiques, tout ça c'est des blagues ! (...)

- Non, non et non ! Ils ne sont pas comme nous !

- Le sûr de sûr, reprenait Albric, c'est qu'on leur apprend des choses qui n'existent pas. (...)

- Ils n'apprennent rien comme nous ?

- Tout à l'envers ! affirmait La Sisse.

- Même le calcul ?

- Oh ! le calcul... ça doit être le même que le nôtre... On ne peut pas changer la table des neuf (...).

- Alors, ils apprennent quoi à l'envers ?

- La géographie et l'histoire... Ils disent cul chaque fois qu'il faut dire tête !

- Oui... oui... ils n'auraient pas voulu qu'on prenne la Bastille !

- Le 14 juillet, ils ont la colique !

- Ils n'aiment pas le général Hoche.

- Ni Bonaparte.

- À peine Napoléon !

- Non, non... ils ne l'aiment pas.

- À Waterloo, ils sont avec les Anglais
- Et les Prussiens. (...)
- Ils n'aiment que les rois. (...)
- J'en ai deux qui habitent dans ma maison, avouait Mège d'une voix coupable, comme si ce voisinage aurait pu suffire à le rendre suspect de haute trahison.
- Tu leur parles ? demandait Alric, plus affolé que jamais.
- Non... non... pas bien souvent... quelquefois... des fois, en passant... Ces deux-là ne sont pas des plus mauvais. Ils seraient même gentils s'ils ne marchaient pas avec les autres.
- Méfie-toi ! disait La Sisse. Avec eux, on ne sais jamais » (...))»

André CHAMSON, *Le chiffre de nos jours*, Paris, Gallimard, 1954, 415 p., pp. 297-302, rapporté par Pierre CHEVALLIER, Bernard GROSPERRIN, *L'Enseignement français de la Révolution à nos jours*, T.II. Documents, Paris, La Haye, Mouton, 1971, XVIII-486 p., pp. 340-2.